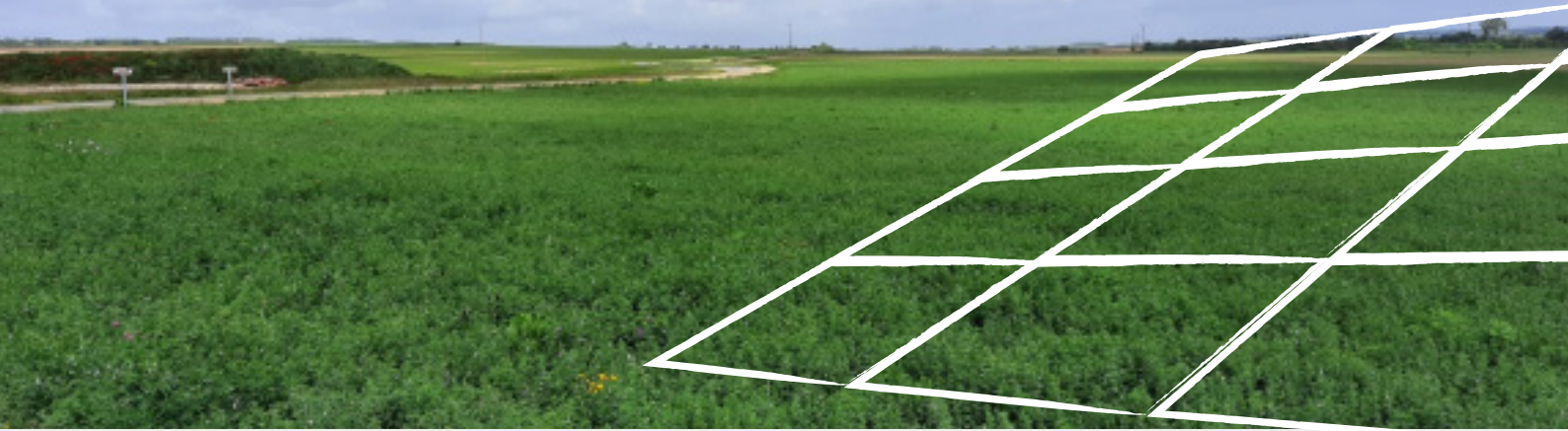


Projet agrivoltaïque d'Ambérac (16)



Bulletin d'information n°2 - Mai 2022

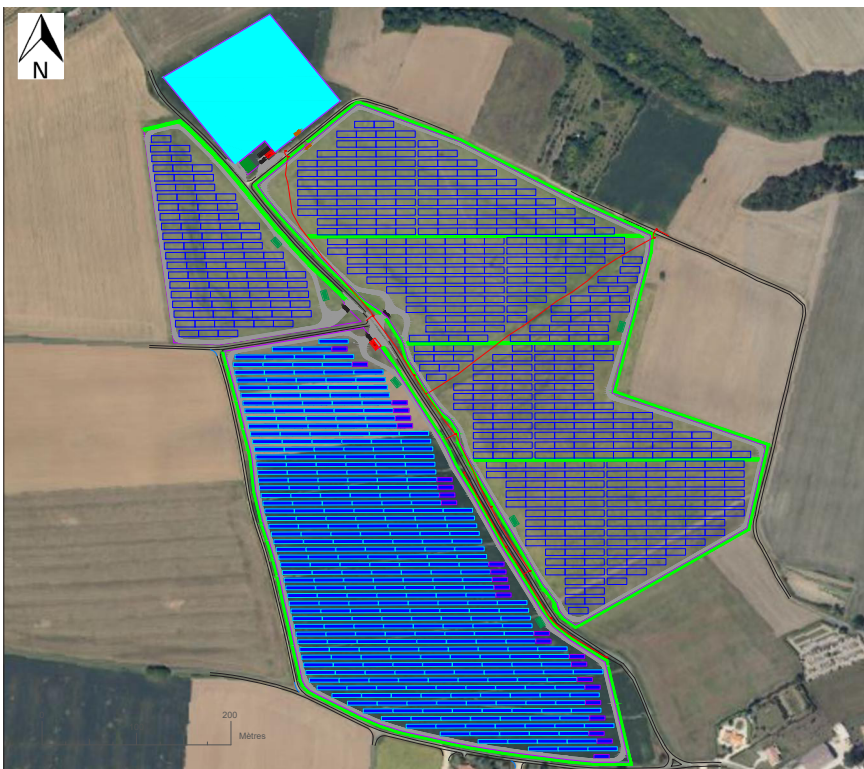
ABO Wind travaille depuis plus d'1 an à l'élaboration d'un projet agrivoltaïque sur le territoire de la commune. L'agrivoltaïsme consiste à associer la production d'énergie renouvelable au sol et la production agricole sur une même parcelle. Ce second bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'évitement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation potentielle.

Il informe sur les modalités du déroulement d'une **concertation préalable volontaire** devant se tenir du **13 juin au 27 juin 2022 inclus**.

Le projet d'Ambérac

Une zone d'étude initiale d'environ 35 ha été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude initiale à 28 ha environ.

Les propriétaires souhaitent transmettre les terrains à l'exploitante de la structure équestre locale, spécialisée en comportementalisme équin, qui a signé une convention avec une association de protection animale nationale pour le recueil d'équidés maltraités. La configuration du parc photovoltaïque est rendue compatible pour permettre la libre circulation permanente des équidés dans un espace clôturé et surveillé.



Caractéristiques principales

Puissance du parc :

Env. 25 MWc

Estimation annuelle de la production :

Env. 32 GWh

Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable*:

Env. 13 500

*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

Légende

	Table de modules photovoltaïques
	Demi-table de modules
	Table de modules photovoltaïques de type onduleurs
	Portail et portail chevaux
	Poste de livraison
	Local électrique et sa plateforme
	Chemin d'eau moins 3 m de large praticable pour les poids lourds
	Clôture
	Zone de contention
	Clitème de 120 m ² et sa plateforme
	Aire d'aspiration de 32 m ²
	Local de maintenance et sa plateforme
	Haies
	Réseau d'irrigation privé existant

Printemps - Été 2021

- Études naturalistes : faune - flore - milieux naturels.
- Inventaires.
- Définition des enjeux.
- Rencontre des élus.
- Rencontre des services de l'État - Cadastre.
- Rencontre de la chambre d'agriculture.

Automne - Hiver 2021

- Dimensionnement du projet.
- Étude paysagère.
- Étude d'impact.
- Étude préalable agricole.

2022

- Concertation préalable.
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier.

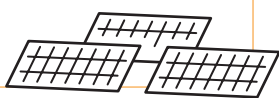
2023

- Enquête publique d'un mois.
- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Finalisation du dossier de raccordement.

2024

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Poursuite de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

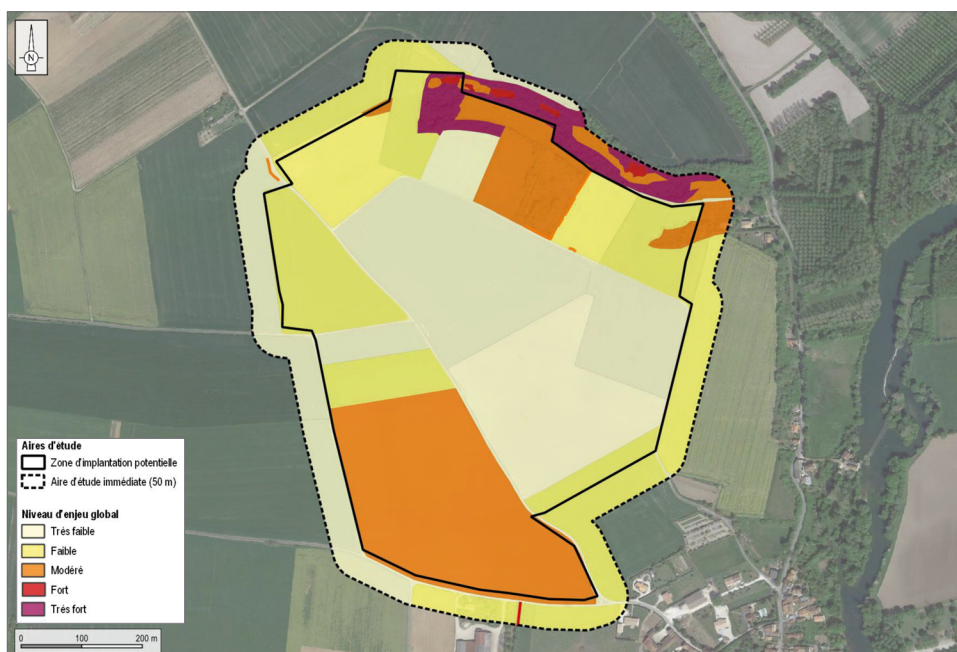


Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Celle-ci est en cours de réalisation pour le projet d'Ambérac.

Le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation. L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Les résultats reçus de ces différentes études préalables vous sont présentés ci-dessous.

Résultat des études naturalistes



Carte des enjeux milieux naturels / habitats espèces © ENCIS

Les habitats naturels les plus intéressants sont situés dans la partie nord, il s'agit essentiellement des Chênaies à *Quercus pubescens* occidentales et communautés apparentées. Ils constituent des potentialités d'accueil pour les espèces de faune terrestre, comme les amphibiens en phase hivernale et les chauves-souris pour le gîte. Ce sont également des couloirs de déplacement pour l'ensemble de la faune et l'habitat de reproduction des espèces forestières et de lisières comme le Lucane cerf-volant (non observé sur le site mais potentiellement présent), certains rapaces et mammifères.

La majeure partie du site est constituée d'espaces agricoles cultivés en grandes cultures. Une espèce d'oiseau nicheur patrimonial a été observée au sud-ouest de la zone d'étude : l'œdicnème criard. Au vu de la rotation des cultures, l'enjeu global est identifié comme modéré.

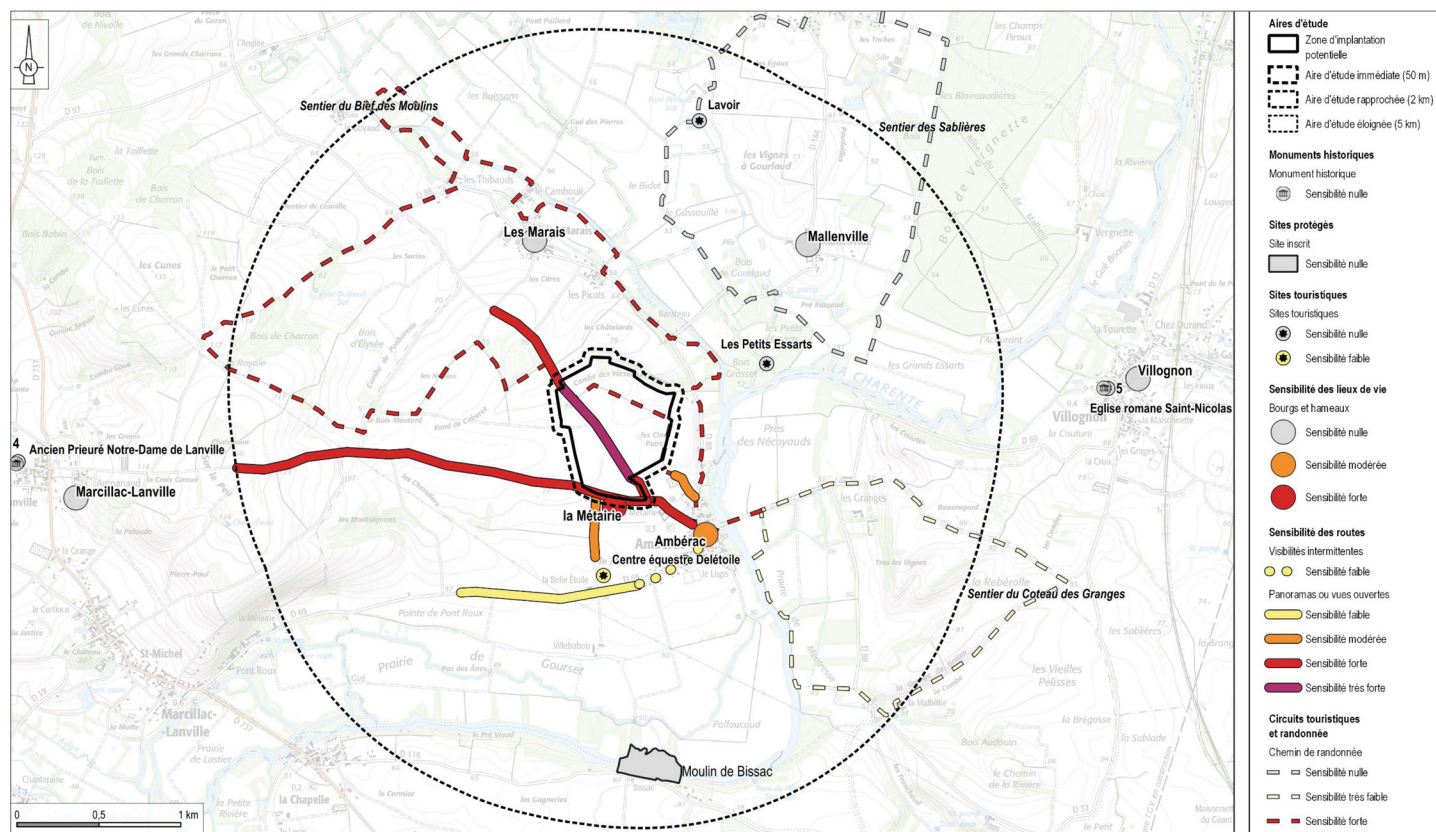
Les milieux présentant un enjeu global fort et très fort sont évités par le choix du scénario d'implantation du futur projet agrivoltaïque. Des mesures seront appliquées durant la phase chantier pour réduire les risques de dégradation ou de dérangement des habitats (calendrier des travaux – suivi écologique – espace inter rangées) et maintenir des habitats naturels similaires à ceux présents actuellement. La création importante de linéaires de haies aux essences adaptées favorisera l'accueil d'espèces d'oiseaux et de mammifères supplémentaires sur le site.

Étude paysagère (en cours)

Malgré l'absence de sensibilité patrimoniale (moulin de Bissac au sud), une sensibilité paysagère forte concerne les habitations au nord du bourg d'Ambérac, les axes de communication traversants et le chemin de randonnée répertorié longeant la partie est. Ils disposent d'une vue directe et sans masque vers la zone d'implantation potentielle.

Ainsi, des mesures d'accompagnement importantes seront engagées pour intégrer la centrale agrivoltaïque au paysage : travail sur le végétal, priorité à des motifs, textures et palettes de l'environnement local (bardages bois, couleur) pour les locaux techniques.

Un volet paysager conséquent est prévu pour insérer au mieux le parc agrivoltaïque dans son environnement, réduire la sensibilité paysagère identifiée, avec la réalisation de photomontages.



Synthèse des sensibilités paysagères de l'aire d'étude immédiate © ENCIS

Étude préalable agricole (en cours)

Pour rappel, ce projet est soumis à étude préalable agricole. L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale, en partant de la conduite des parcelles en prairies permanentes, est en voie d'achèvement.

Le dimensionnement du projet de coactivité agricole et de production d'énergie renouvelable valorisera les activités de l'entité équestre présente, centrées sur le bien-être animal et le savoir-faire éthologique, en accueillant des équidés maltraités, confiés à un exploitant enraciné localement.

Le périmètre clôturé du parc agrivoltaïque est mis à la disposition de l'exploitant au moyen d'une convention de prêt à usage et respecte tous les points de la charte « agriphotovoltaïque » émise par la Chambre d'Agriculture de Charente.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet agrivoltaïque sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.



Concertation préalable volontaire !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis à construire.

Elle se déroulera du **lundi 13 juin au lundi 27 juin 2022 inclus**.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie d'Ambérac pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- En version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/amberac.html>

Permanence publique d'information sur rendez-vous

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée par le responsable du projet **le 27 juin de 10 : 00 à 15 : 00 en mairie d'Ambérac**.

Merci de vous inscrire par e-mail ou téléphone (06 31 93 54 89 - gaston.bileitczuk@abo-wind.fr), **avant le 23 juin 2022**.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie d'Ambérac (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie d'Ambérac, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,4 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts


Responsable du projet

Gaston Bileitczuk
Tél. : 05 32 26 26 50
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr